

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 septembre 2010

n° 1

page 1/2

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable, du parc de stationnement St Jacques.
Décision modificative n°1 de l'exercice 2010.

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°1 pour 2010 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte de nombreux virements de crédits entre chapitres ou entre sections qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif et des crédits nouveaux financés par des recettes équivalentes:

- 5 000 € pour compléter l'étude de la démarche Citergie, financés par une subvention de l'ADEME

Des crédits nouveaux sont sollicités, financés par un prélèvement sur les dépenses imprévues :

- 43 000 € pour des travaux à l'atelier menuiserie du CTM (réinscription de crédits 2009 non engagés avant la fin de l'exercice 2009).

Le budget annexe de l'eau potable comprend un prélèvement sur les dépenses imprévues de 35 000 € pour financer des annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs.

Le budget annexe du service du parc de stationnement Saint-Jacques est sans mouvement.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal n° 1 du 25 mars 2010 adoptant le budget primitif 2010,

VU la délibération du conseil municipal n° 4 du 8 juillet 2010 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2010, intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2009,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 septembre 2010

n° 1

page 2/2

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2010 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2010 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés.

Budget Principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	-38 000 €	5 000 €	43 000 €	0 €
Opérations d'ordre	43 000 €	0 €	0 €	43 000 €
TOTAL	5 000 €	5 000 €	43 000 €	43 000 €

Budget annexe de l'eau Potable :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget annexe du parc de stationnement St Jacques : néant

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 9

(MM. MONAURY (+1 pouvoir), GRATTEAU (+1 pouvoir),
M. MICHAUD (+1 pouvoir), Mmes VACHERON, BARRAULT, DAYDET)

Certifiée exécutoire

Par le maire de la ville de Châtellerauld

Transmis à la sous-préfecture, le 07/10/2010 n° 2721

Publié en mairie le 04/10/2010

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS